

«il serait sage
de renoncer à
des projets ou des
orientations qui ne
rencontre aucun
consensus, et
qui à l'inverse ne
vont pas manquer
de heurter
frontalement nos
collègues.»

Monsieur le président,

Ce CTM se tient alors que le ministre a présenté la semaine dernière aux organisations syndicales les conclusions qu'il retient pour la loi d'orientation sur l'école.

Au moment où nous nous exprimons nous ne disposons pas encore de textes écrits : bien évidemment c'est avec la plus grande attention que nous les examinerons et que nous ferons connaître nos observations et revendications.

Nous avons une double préoccupation .

Tout d'abord les diverses mesures sont totalement adossées aux projets de décentralisation, l'acte III annoncé par le gouvernement, ensuite elles s'inscrivent pour l'essentiel dans le cadre des réformes antérieures.

Cela pose donc des questions essentielles, tant pour l'avenir de l'école de la République, son caractère national, que pour les missions, les statuts des personnels. C'est sur ce point que nous insisterons ici.

Une des mesures les plus importantes annoncée, même si elle ne relève pas de la loi proprement dite, est la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire – la semaine de 4,5 jours- , et selon les termes du ministre, l'articulation entre temps scolaire et temps éducatif.

Les questions sont nombreuses, nos inquiétudes - et celles de nos collègues avec nous - le sont aussi.

Tout d'abord, tous les schémas et toutes les pistes annoncés débouchent sur une augmentation du temps de travail et du temps de présence des enseignants.

Encore faut-il ajouter que le mercredi matin travaillé signifie également une perte supplémentaire de pouvoir d'achat pour les PE.

D'autre part la mise en place des projets éducatifs locaux est-elle un pas vers une double tutelle des PE (Etat et collectivités locales), ces dernières finançant une partie des activités dans l'école ?

CTM du 23 octobre :

Déclaration de la FNEC FP-FO

L'instauration du principe de « plus de maîtres que de classes », ne débouche pas sur un cadre statutaire clair. Qui définira les missions de ces personnels, s'ils ne sont ni RASED, ni psychologues scolaires, ni remplaçants ? Le slogan « travailler autrement » ne saurait tenir lieu de réponse. Cette question est évidemment totalement liée à la précédente.

Le transfert de l'orientation aux régions, va de pair avec le transfert de la carte des formations.

Dans le cadre du « service public territorialisé de l'orientation », les personnels seraient sous autorité administrative de l'état et sous tutelle fonctionnelle des régions. Leur service et missions seraient défini pour partie « conventionnellement » et annuellement région par région, avec une convention annuelle. Le statut de la fonction publique ce n'est pas cela !

Les COP sont-ils les cobayes de la mise en place de la « gouvernance territoriale » dont on entend parler, commune à tous les fonctionnaires, avec glissements des personnels et des missions, en attendant un statut commun qui gommerait les spécificités des trois fonctions publiques ?

La pérennité du service d'orientation dans le cadre scolaire, noyé dans une coordination régionale des acteurs laisse craindre qu'il y ait autant de politiques que de régions et la disparition à terme du service d'orientation scolaire lui-même, les missions étant transférées aux enseignants ou aux CPE.

Les contrats d'objectifs tripartites et le « copilotage » des établissements secondaires voulu par l'ARF, laisse de même craindre de voir se concrétiser une seconde tutelle pour les personnels de direction en particulier.

Tout le monde sait ici que les réformes des gouvernements précédents suscitent chez nos collègues une profonde exaspération. Ce n'est pas un changement de nom, ou un meilleur accompagnement qui changeront les réalités douloureusement subies par nos collègues dans leur vie professionnelle quotidienne.

... / ...

Citons le socle commun, le LPC, massivement rejeté, les échanges de service et les projets de création d'une nouvelle instance, un conseil pédagogique commun au primaire et au secondaire, ainsi que la mise en réseau des écoles et collèges . On voit bien qu'ils matérialisent la volonté d'aller vers l'école du socle avec ses premières conséquences statutaires, par l'échange de service entre le primaire et le secondaire.

Citons ici la réforme du lycée et ses conséquences, notamment la reconversion forcée de nos collègues de STI (notre syndicat du secondaire a signé une lettre commune avec d'autres organisations syndicales et nous attendons une réponse à nos demandes).

Nous avons voulu aujourd'hui soulever d'entrée ces points, parce que la question des statuts et des conditions de travail des personnels ne saurait être traitée à la va-vite, parce qu'il serait sage de renoncer à des projets ou des orientations qui ne rencontrent aucun consensus, et qui à l'inverse ne vont pas manquer de heurter frontalement nos collègues.

Force Ouvrière l'a dit au ministre : il prendrait la responsabilité d'une fracture avec les personnels s'il confirmait ses intentions dans le projet de loi.

Pour terminer je voudrais évoquer la question des salaires : ils baissent, et vont encore baisser au 1er novembre. Les études de l'OCDE elles-mêmes établissent que les enseignants de ce pays ont une rémunération inférieure à la rémunération moyenne des enseignants des pays de l'OCDE. Tout le monde en connaît la cause, le blocage de la valeur du point d'indice.

Aujourd'hui la baisse du pouvoir d'achat se conjugue aux menaces sur le statut des personnels.

Force ouvrière est et reste disponible pour toutes les discussions à venir. Nous y participerons comme nous l'avons fait ces dernières semaines.